

**DECISION N° 18/09/SB  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu la loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu les articles L.6143-7, R.6143-33 à r.6143-36 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté Du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine, en date du 28 mars 2019, désignant à compter du 13 mars 2019 Madame Sandrine BERGER, Directrice par intérim du Centre Hospitalier de BRIVE jusqu'à la nomination d'un Directeur titulaire

Vu l'arrêté ministériel en date du 09 mars 1992 portant nomination de Mademoiselle Sandrine BERGER en qualité de Directrice Adjointe au Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu la décision du Directeur en date du 1<sup>er</sup> mars 2016, portant nomination de Monsieur Franck GAILLARD en qualité d'Adjoint des Cadres au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu l'organigramme de la Direction des Ressources Matérielles et du Système d'Information

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

de donner délégation de signature à Monsieur Franck GAILLARD, Responsable Administratif des travaux et des services techniques pour les bons de commande n'excédant pas 10 000 € pour les comptes relevant de son secteur d'activité et ce dans la limite des crédits régulièrement ouverts annuellement au budget de l'exercice considéré ainsi que dans le respect des procédures d'achats mises en place au sein du Groupement Hospitalier de Territoire.

**ARTICLE 2**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, publiée sur le site Internet du Centre Hospitalier et transmise sans délai au comptable de l'établissement.

La présente décision annule et remplace la décision n° 18/06/VD/SB en date du 01/01/2018.

Fait à BRIVE, le 13 mai 2019.

La Directrice par intérim,  
La Directrice-Adjointe,



Sandrine BERGER

L'adjoint des Cadres,



Franck GAILLARD